



Le 12 décembre 2019

Réforme des retraites et projection !

SUD ne peut que réagir doublement négativement sur les annonces faites hier sur la réforme des retraites.

Nous avons tous été informés des annonces faites hier par le 1^{er} ministre sur la réforme des retraites. SUD ne rentrera donc pas dans les détails et exposera seulement 3 points afin de faire le lien avec notre entreprise :

1 - le système à points commencera à partir de l'année de naissance 1975,

2 - mise en place d'un âge d'équilibre à 64 ans en 2027 dont les conditions de mise en œuvre devront être définies à partir 2022 (flou artistique sur cet âge d'équilibre, engendrant une décote en dessous, car le gouvernement souhaite que la méthodologie soit établie par les partenaires sociaux. A défaut, le gouvernement annonce qu'il reprendra la main dessus)

3 - l'âge légal demeure 62 ans, pénibilité et carrières longues ne sont pas remises en cause (60 ans)

SUD continue son combat au tribunal contre la projection conventionnelle (16 dossiers en cours), car nous affirmons depuis le début que la projection n'a pas lieu de s'appliquer ! **La projection conventionnelle n'est ni plus ni moins qu'une prise d'otages visant à maintenir les compétences en place !** Pour rappel : SUD ne dénonce pas l'accord CAFC, nous en demandons l'application initiale ! On ne peut pas se satisfaire d'avoir par exemple un socle CAFC abondé de 3 jours par an lié à une pénibilité importante et dans le même temps se voir retenu par une projection de plusieurs années ! **Où est le respect de la pénibilité ? Où est le respect du libre choix de départ ?**

La Direction doit d'ores et déjà libérer les salariés subissant une projection conventionnelle qui ne se justifie d'aucune façon ! Tout salarié d'Orano doit pouvoir profiter d'un départ à 62 ans selon son choix (le gouvernement parle de « principe de liberté »).

CONTRE la réforme des retraites : SUD appelle à se mobiliser sur la journée de manifestation prévue à Cherbourg le 17 décembre 2019.

Nous encourageons tout le monde à s'y joindre pour lutter contre un système par point appauvrissant et un âge d'équilibre de 64 ans.

Un CSE, dont l'ordre du jour a été décidé unilatéralement par la Direction, se tient le 17 décembre. Conformément à ses valeurs, SUD ne s'y rendra pas.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute pression sur les OMF et/ou mise à l'arrêt des installations.

SUD rappelle avoir une procédure judiciaire en cours sur le droit de grève/OMF.

Nous sommes d'ailleurs (encore) au tribunal le 21 janvier à 10 heures au TGI sur une procédure d'incidence touchant à cette problématique !



Les calendriers SUD et autres affichages !

SUD a distribué ses calendriers 2020 pour le personnel HN/2*8, 3*8, 5*8 (avec le nouvel emplacement de la journée HN) et 24*72 ! Pour 2020 nos calendriers, **en format de poche**, comprennent notamment : des numéros utiles du site, des informations sur le BGAS, des informations sur congés/médailles/primes, les dates des vacances scolaires de la zone Normandie et les jours fériés (*Wouah! Quel boulot !*)

En résumé, bien que ce soient des calendriers SUD, indiquant comment nous contacter, ils ne sont pas consultés en tant que tel **mais uniquement pour les informations pratiques qu'ils comportent.**

C'était sans compter sur le zèle d'un responsable de secteur ayant décrété qu'il était interdit de sortir un calendrier SUD en salle de conduite ! Où est l'intérêt ?

Le « **Responsable des Relations Sociales** » du site de la Hague, dont les méthodes sont plus vieilles que nos grands-parents, nous a écrit pour nous expliquer qu'effectivement si les calendriers SUD peuvent être utilisés de manière individuelle par les salariés, ils ne peuvent pas être affichés dans les espaces collectifs de travail en dehors des locaux syndicaux. Ajoutant : « **Les espaces collectifs de travail doivent rester neutres afin de permettre à chacun de s'y sentir à l'aise** ». **SUD présente donc des excuses pour les risques psychosociaux (RPS) engendrés par ses calendriers.**

Si vous n'avez pas eu de calendrier 2020 et que vous vous sentez prêt à le consulter caché de tous, contactez-nous et SUD vous en enverra un par courrier interne ! #vousprenezdesrisques

Nous tenons à faire un rappel : avant, la Direction donnait 3 calendriers Areva par salarié. **C'était apprécié, car cela permettait d'en donner à son entourage.**

CALENDRIERS SUD 2020 :
une distribution toute en discrétion...



SUD signe l'accord PSR

Comme d'habitude SUD demeure transparent sur ce qu'il signe ou non en ne commentant que nos positions sur les accords. Pour l'accompagnement PSR, SUD a demandé l'avis au service afin de se prononcer sur une signature ou non. **Nous avons consulté le service à chaque étape depuis l'annonce du projet de réorganisation de la Direction.**

La partie du service ayant souhaité s'exprimer a voté majoritairement POUR une signature de l'accord. Le bureau SUD s'est réuni et a voté dans ce sens en prenant en compte **le fait que cet accord : permet de valoriser environ 80 salariés PSR (RT, PCE, REP et l'ensemble des salariés ayant obtenu leur TR ou TSR), accentue les formations, encadre la surveillance des RPS et met en place une commission de suivi dont le rôle sera essentiel !**

SUD a conscience qu'une majorité des salariés du service, pourtant toute aussi impactée et dont les efforts seront aussi, voir plus importants, **n'obtient aucune valorisation.**

SUD rappelle que cette réorganisation est un projet de la Direction. Que sans aucune action, celui-ci serait resté en l'état et aurait été acté en CSE au mois d'août 2019 (le CSE n'ayant qu'un avis consultatif). Toute autre vision serait à minima erronée. SUD a donné un avis défavorable de trois pages sur ce projet qui reste à nos yeux nocif, lamentable et impactera tous les salariés du site.

SUD assume l'ensemble de ses actions. Nous refuserons toujours de moraliser les salariés et de rester les bras croisés. Charge à nous d'être toujours plus efficaces syndicalement.

Pour toutes vos questions, contactez-nous sur : sud.anc.lahague@gmail.com , www.sudhague.fr et au **2.76.04**